

EUROPOLITICS

LE QUOTIDIEN
DES AFFAIRES
EUROPÉENNES

europolitics.info



**GRÈCE,
UKRAINE,
TERRORISME**
Trois sommets en un

| Vendredi 13 février 2015 | N° 5030 | 43^{ème} année

Le quotidien des affaires européennes - www.europolitics.info



Europolitics est la publication de choix pour les professionnels de l'Europe et le grand public.

Abonnez-vous en écrivant à subscriptions@europolitics.info et recevez chez vous toute l'actualité des politiques européennes

EUROPOLITICS

est publié par EIS (Europe
Information Service S.A.),
Rue d'Arlon, 53
B-1040 Bruxelles

RÉDACTION

Directeur éditorial :
Pierre Lemoine

Rédacteur en chef :
Christophe Garach

Secrétariat de rédaction :
Anne Fekete de vari
Tibor Szendrei

Conseillers éditoriaux :

Marc Paoloni
Rory Watson

Journalistes :

Ed Bray, Marie-Martine
Buckens, Anne Eckstein,
Anca Gurzu, Anke Harthoorn,
Manon Malhère, Loreline
Merelle, Sophie Mosca,
François Paquay, Sophie
Petitjean, Andreas Rogal,
Isabelle Smets, Ophélie
Spanneut, Joanna Sopinska,
Nathalie Steiwer, Owen
Stafford, Jorge Valero,
Nathalie Vandystadt,
Tanguy Verhoosel,
Richard Werly

Correspondants :

Athènes : Markus Bernath
Berlin : Jakob Schlandt
Berne : Edgar Bloch
Paris : Joël Spaes
Riga : Antoine Jacob
Shanghai : Sébastien Falletti
Strasbourg : Olivier Mirguet
Varsovie : Jakub Iwaniuk
Washington : Brian Beary

Traduction :

Aida Boghossian
Christina Berta
Betty Jackson
Michèle Morsa
Jessica Smith

Mise en page, iconographie
et site internet :

Grégoire Maus
Nathalie de Jamblinne
Anke Harthoorn

Agenda : Zsolt Kozma

PUBLICITÉ, ANNONCES :

Michel Deurinck
Sophie Delaval
advertising@europolitics.info

MARKETING : Virginie Goupy

ABONNEMENTS :

Geneviève Jourdain
Jelena Laverty
subscriptions@europolitics.info
Tel: +32 2 737 77 09
Fax: +32 2 732 67 57

TÉLÉPHONE :

Rédaction: +32 2 737 77 22

E-MAIL

Rédaction :
editorial@europolitics.info

Direct :

prenom.nom@europolitics.info

Europolitics est publié en anglais
sous le nom d'Europolitics.
ISSN 1811-4113

Sommaire n° 5030

A la Une

DUMPING SOCIAL

La Cour clarifie la notion de salaire minimum **Page 10**

VISAS

Washington adapte le régime d'exemption **Page 13**

ENTRETIEN

Fathallah Sijilmassi, secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée **Page 14**

Institutions

- Ukraine : la prudence est de mise après l'accord de Minsk.....**4**
- Dette grecque : Alexis Tsipras, seul contre tous, ou presque**5**
- Les 28 veulent durcir les contrôles aux frontières extérieures**6**
- Markku Markkula, nouveau président du Comité des régions**8**

En bref

- Feu vert à une aide tchèque aux employés de la mine de Paskov**8**

Economie, monnaie, fiscalité

- Rescrits fiscaux: une tâche immense, des moyens limités**9**
- LukLeaks : une directive sur les tax rulings bien méconnue.....**9**

Social

- Dumping social : la Cour clarifie la notion de salaire minimum**10**

Politiques sectorielles

- Les "smart homes" à la merci de cyberattaques.....**11**
- Aviation : nouvelle liste des opérateurs soumis à l'ETS**12**
- Fruits et légumes : la France a joué la montre, selon la Cour.....**12**

Relations extérieures

- Visas : Washington adapte le régime d'exemption**13**
- UE-Suisse: c'est toujours nein, non**13**
- Euromed : « Une approche plus globale et équilibrée »**14**
- Agenda****15**

À LIRE AUSSI

Sur europolitics.info

- Eurogroupe et Grèce échouent à s'entendre sur la voie à suivre

PREMIUM ENERGIE

Sur europolitics.info

- Le nucléaire revient dans la transition énergétique française
- Des fonds européens au profit de start-up en énergie
- Sécurité nucléaire : l'ASN critique la Déclaration de Vienne

Ukraine : la prudence est de mise après l'accord de Minsk

Par François Paquay

Les chefs d'Etats et de gouvernements ont unanimement salué l'accord de cessez-le-feu conclu entre Kiev et les rebelles pro-russes.

« Une lueur d'espoir, pas plus, pas moins. » La chancelière allemande Angela Merkel a résumé, à son arrivée au Conseil européen informel, le 12 février, le sentiment partagé par les chefs d'Etat et de gouvernements sur l'accord conclu un peu plus tôt dans la journée, à Minsk.

L'accord a été conclu par le groupe de contact, constitué d'émissaires ukrainiens, russes, de représentants de l'OSCE et de rebelles séparatistes, sous les auspices des chefs d'Etats ukrainien, russe, allemand et français. Il reprend bon nombre de points déjà présents dans le précédent accord de cessez-le-feu, signé à Minsk en septembre 2014 et qui n'avait pas été respecté. Le nouvel accord prévoit notamment que les parties au conflit s'engagent à un cessez-le-feu bilatéral à partir du 15 février à minuit dans les régions de Donetsk et Lougansk. Il prévoit également le retrait de toutes les armes lourdes dans une zone tampon d'une largeur de 50 kilomètres à 140 kilomètres.

« VIGILANCE INDISPENSABLE »

« Nous sommes dans un moment qui est crucial : un moment où tout peut encore se décider dans un sens ou dans un autre », a déclaré le président français François Hollande, fraîchement débarqué de Minsk. « L'accord ne garantit pas dans les jours prochains un succès durable », a-t-il expliqué, ajoutant qu'il fallait continuer « à exercer la pression nécessaire, la vigilance indispensable pour qu'il y ait la paix en Ukraine ».

Une position de prudence relayée par Donald Tusk, le président du Conseil européen. « Le test réel est le respect de l'accord de cessez-le-feu sur le terrain. Mon sentiment est que nous devons être prudents », a-t-il déclaré.

« C'est certainement un pas dans la bonne direction, même si ça ne résout pas tout », a ajouté Federica Mogherini, la Haute représentante pour les Affaires étrangères. Elle a insisté sur les instruments pratiques que l'UE allait employer



Angela Merkel, Donald Tusk et François Hollande

pour mettre en œuvre l'accord : il s'agirait, selon une source officielle, de l'octroi d'aides financières, de l'envoi d'observateurs et de collaborations avec le Conseil de l'Europe, entre autres. Des sanctions supplémentaires n'étaient pas à l'ordre du jour, comme l'a indiqué Jean-Claude Juncker : « Je crois très sincèrement que l'heure n'est pas aux sanctions », a-t-il déclaré.

La plus sceptique a sans doute été la présidente lituanienne Dalia Grybauskaite. « Ce n'est qu'un accord par-

tiel », a-t-elle déclaré. « L'accord sur un cessez-le-feu signé il y a cinq mois n'a pas été appliqué, nous verrons ce qu'il adviendra de celui-ci. » Grybauskaite a qualifié l'accord d'« absolument faible », estimant que le contrôle de la frontière avec la Russie, qui est selon elle « la partie principale de la solution », n'a pas été traité. En effet, l'accord prévoit que le contrôle de la frontière ne passe entièrement aux forces de Kiev dans « toute la zone de conflit » qu'après la tenue d'élections locales pour définir la future organisation des régions de Donetsk et Lougansk.

A l'issue des discussions, le président ukrainien Petro Porochenko a estimé que l'UE avait fait preuve d'unité et de solidarité avec l'Ukraine. Il a également expliqué qu'il aurait souhaité que le cessez-le-feu prenne effet immédiatement, mais que la Russie avait exigé un délai d'au moins 72 heures.

NOUVEAU PRÊT DU FMI

Le 12 février au matin, le Fonds monétaire international (FMI) avait annoncé l'octroi d'un nouveau prêt à l'Ukraine, à hauteur de 17,5 milliards de dollars (15,5 milliards d'euros) étalés sur quatre ans, en échange de réformes. Porochenko a dit prendre note de l'ouverture dont fait preuve le FMI. Tusk, de son côté a qualifié le programme d'aide de « solide ». Notons que le conseil d'administration du FMI doit encore approuver ce prêt. ■

Quel rôle pour Mogherini et Tusk ?

Les négociations ont été menées dans un format dit de « Normandie », rassemblant les chefs d'Etat russe, ukrainien, allemand et français. Cette appellation trouve son origine dans le premier rapprochement entre le président russe Vladimir Poutine et le président ukrainien Petro Porochenko, lors des commémorations du débarquement, sur les plages de Normandie, le 6 juin 2014. Les quatre dirigeants auraient décidé de continuer les discussions sous ce format, qui exclut pourtant la cheffe de la diplomatie européenne, Federica Mogherini. Une source officielle indique que l'Italienne a cependant été consultée sur la constitution de ce format et qu'elle a été impliquée dans les étapes préliminaires aux discussions. L'absence de Donald Tusk s'expliquerait quant à elle par sa nationalité : selon un diplomate, avoir un Polonais autour de la table n'aurait pas aidé au processus et aurait risqué d'être mal interprété par les Russes.

Dette grecque : Alexis Tsipras, seul contre tous, ou presque

Par Christophe Garach

Une dizaine de pays sont clairement contre le projet d'extension du programme d'aide à la Grèce.



Le Premier ministre grec Alexis Tsipras

Déni de réalité ou optimisme forcé ? En entrant dans le bâtiment du Conseil, jeudi 12 février, le nouveau Premier ministre grec s'est montré particulièrement optimiste quant à l'idée de renégocier le programme d'aide à son pays. « Je suis sûr que nous pouvons tous ensemble trouver une solution pour soigner les blessures causées par l'austérité », a-t-il déclaré. Plutôt dans la matinée, des sources gouvernementales tablaient, elles-aussi, sur un accord possible, le 16 février prochain, entre les ministres de l'Eurogroupe. Ces sources soulignant que « la situation financière [de la Grèce] était gérable ».

La veille au soir, pourtant, ces mêmes ministres des Finances avaient terminé leur réunion sur un constat d'échec. Pis, la délégation allemande en était ressortie on ne peut plus fâchée après le refus de la Grèce d'endosser un communiqué de presse final pourtant négocié à dix-neuf, dans lequel le mot « troïka » n'était pas mentionné.

Porte-parole informel des pays les plus hostiles à toute renégociation du programme d'assistance avec la Grèce, le Premier ministre finlandais, Alexander Stubb, n'a d'ailleurs pas mâché ses mots avant la réunion des chefs d'Etat : « Nous commençons à être à bout de patience avec la

Grèce ». Pour lui, le pays « doit tenir ses engagements. Tout écart serait une forme d'injustice pour des pays comme l'Irlande, l'Espagne ou le Portugal », qui ont également consenti à d'énormes sacrifices en échange de plans d'aide.

Selon nos informations, une bonne dizaine de pays s'opposeraient toujours très clairement à un quelconque ajustement du programme grec. Quant aux amis d'Athènes, leur soutien demeure tout sauf inconditionnel. Outre la France, qui entend faciliter les compromis, la Grèce peut aussi compter sur l'Autriche. Le chancelier autrichien, le social-démocrate Werner Faymann,

s'est dit « persuadé que la Grèce a besoin d'une solution juste ». Le Luxembourg, la Belgique et l'Italie font aussi partie des pays les moins hostiles.

Signe que rien n'est joué à ce stade, Jean-Claude Juncker s'est d'ailleurs permis de tirer la sonnette d'alarme : « Je suis très inquiet de la situation qui se présente, j'aurais souhaité qu'il y ait des progrès plus importants hier soir (mercredi 11 février, ndlr) », a souligné le pré-

*« Nous commençons à être à bout de patience avec la Grèce »
(Alexander Stubb)*

sident de la Commission. « Nous allons en discuter. Le sujet n'est pas le nouveau gouvernement grec, ni l'ancien gouvernement, mais le peuple grec. Nous devrions avoir ça sur nos écrans radar. »

RENCONTRE ATTENDUE AVEC LA CHANCELIÈRE ALLEMANDE

Jeudi 12 février, la question était surtout de savoir quand M. Tsipras allait-il

enfin rencontrer Angela Merkel. Depuis la victoire du Grec, le 25 janvier, les deux chefs de gouvernement se toisent. A noter qu'en arrivant à Bruxelles, la chancelière allemande s'est montrée très cordiale se réjouissant « d'accueillir [son] nouveau collègue grec ». Et d'affirmer : « Je veux juste dire que l'Europe est toujours orientée vers des solutions de compromis. On fait des compromis une fois que les avantages prédominent sur les inconvénients. L'Allemagne y est prête ».

Mais Mme Merkel s'est aussitôt empressée de préciser que « la crédibilité de l'Europe repose naturellement sur le fait que nous respectons des règles et que nous sommes fiables les uns envers les autres. Nous allons maintenant voir quelles sont les propositions que le gouvernement grec fait, et ce sera discuté par les ministres des Finances lundi ». Indépendamment du sommet européen, les négociations se poursuivent donc en coulisse. Et pourraient durer tout le week-end. ■

Dernière minute : un premier pas

Après la rencontre furtive entre Angela Merkel et Alexis Tsipras en marge du sommet informel, un communiqué diffusé par le président de l'Eurogroupe indiquait qu'un début d'accord avait été trouvé avec la Grèce. Selon le communiqué, MM. Tsipras et Dijsselbloem ont convenu de « demander aux institutions de s'engager avec les autorités grecques à démarrer des discussions pour trouver un terrain d'entente, sur la base d'une évaluation technique, entre le programme actuel et le plan du gouvernement grec pour faciliter les discussions au sein de l'eurogroupe lundi 16 février. »

Ce premier pas, qui soulève encore beaucoup de questions, témoigne de la volonté de trouver un compromis entre les dix-neuf pays de l'eurogroupe. A noter que le mot « troïka » n'est pas prononcé. Un détail symbolique même si, dans les faits le mot « institutions » semble bien inclure la BCE et Le FMI.

Les 28 veulent durcir les contrôles aux frontières extérieures

Par Loreline Merelle

Ils se sont accordés, au sommet européen du 12 février, sur un calendrier en deux étapes.

Les 28 chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord dans une déclaration commune ce jeudi pour « renforcer et moderniser le contrôle aux frontières extérieures » dans le cadre de l'espace Schengen. Objectif : rendre plus « systématique et coordonné » le contrôle sur les ressortissants européens qui reviennent de pays tiers, selon des indicateurs de risques communs. Ils pressent ainsi la Commission européenne pour qu'elle adopte « rapidement » cette définition commune des Européens et des voyages considérés comme « à risque ».

« Un Européen de nationalité française en provenance de Turquie verra ainsi systématiquement son passeport scanné et comparé aux bases de données policières, qu'ils arrivent en Espagne ou en France. Aujourd'hui, un terroriste européen peut passer par Charleroi et non par Roissy parce qu'il sait qu'il n'y fera pas l'objet d'un contrôle approfondi, mais d'une simple vérification de son passeport, il n'y a pas de coordination », explique ainsi une source européenne.

Cette première étape – qui fait consensus dans les couloirs européens – pourrait voir le jour dans les prochains mois, car elle ne nécessite pas une révision du code frontière Schengen et respecte l'article 7 du règlement (<http://bit.ly/1zaTdCx>) établissant ce code, qui impose des contrôles « non systématiques » sur les ressortissants de l'espace Schengen. Mais les chefs d'Etat et de gouvernement envisagent une deuxième étape.

CODE SCHENGEN : UN AMENDEMENT « CIBLÉ »

« Nous envisagerons également un amendement ciblé au code frontières Schengen, s'il y a lieu, pour permettre des contrôles permanents, selon une proposition de la Commission »,

indiquent les dirigeants européens dans le dernier projet de déclaration commune, obtenu par Europolitics. La formulation de cette phrase a suscité de nombreux débats entre les Etats membres, soumis à un important au



à un possible retour des contrôles aux frontières intérieures. « Schengen n'aurait plus de sens si on contrôle tout le monde », relève une source diplomatique. Et elle nécessiterait également des moyens trop élevés pour moderniser l'ensemble des frontières.

UN MANQUE DE COOPÉRATION

Les dirigeants appellent à « intensifier le partage d'information et la coopération opérationnelle, incluant Europol et Eurojust ». Or, pour que ces mesures de renforcement des contrôles aux frontières soient efficaces, il faudrait « intensifier l'alimentation des bases de données Schengen et Europol qui restent très peu utilisées. Dans le cas contraire, ces mesures pourraient ne pas être efficaces ». ■

lobbying français.

Le Luxembourg, la Pologne ou encore l'Italie se sont dit défavorables à une révision du code Schengen. La Commission, qui devra proposer le

« Nous envisagerons également un amendement ciblé au code frontières Schengen (...) pour permettre des contrôles permanents »

texte, et le Parlement européen, qui a son mot à dire en tant que co-législateur, y sont fermement opposés. Invité au Sommet, le président du PE, Martin Schulz a confirmé son opposition à toute « révision du code Schengen », lors d'une conférence de presse.

Par ailleurs, cette révision apparaît pour les plus réticents comme une boîte de Pandore, qui ouvrirait la porte

Dimitris Avramopoulos fait ses bagages

La Commission pourrait perdre son leadership politique sur la lutte contre le terrorisme. Le principal commissaire en charge de la question, Dimitris Avramopoulos, devrait quitter ses fonctions « ce week-end », selon des sources européennes. La rumeur, révélée par Europolitics, se confirme depuis quelques jours. Le parti de gauche radicale, vainqueur des élections, Syriza veut en effet placer un de ses membres à la Commission, tandis que l'ex-ministre de la Défense grec brigue la présidence hellénique. Un poste honorifique, mais que le commissaire convoite depuis novembre. Résultat, c'est l'ensemble du cabinet du commissaire qui devrait plier bagage et une audition du nouveau commissaire devrait avoir lieu. En attendant, Frans Timmermans, le commissaire en charge des droits fondamentaux, déjà très présent depuis le mois de janvier, devra assurer l'intérim.



EUROPOLITICS
THE EUROPEAN AFFAIRS MAGAZINE

NEW EDITION
AUTUMN 2014

SUBSCRIBE NOW €25 A YEAR
magazine@europolitics.info



www.europolitics.info

**REAL CRIMES.
REAL VICTIMS.
REAL JUSTICE.**



Eurojust supports EU Member States in bringing cross-border criminals to swift justice

Eurojust combats:

- terrorism • cybercrime • drug trafficking • trafficking in human beings
- counterfeiting • money laundering • computer crime • online child abuse • fraud, corruption and crime against property or public goods • criminal offences affecting the EU's financial interests • **environmental crime** • organised crime groups

We help bring criminals quickly and effectively to justice.

eurojust.europa.eu



Markku Markkula, nouveau président du Comité des régions

Par Isabelle Smets

Le Finlandais a pris la tête du CdR pour 2 ans et demi, au terme desquels il cèdera la place au Belge Karl-Heinz Lambertz.



Markku Markkula

C'est finalement le Finlandais Markku Markkula (PPE) qui accède à la présidence du Comité des régions (CdR) de l'UE pour les prochains 2,5 ans. Le Belge Karl-Heinz Lambertz (PSE) prendra le relais en juin 2017, pour terminer le mandat de cinq ans du CdR.

Une issue un peu inattendue puisqu'un PPE succède à un PPE, alors que les socialistes étaient demandeurs du poste et que, traditionnellement, les deux groupes s'entendent sur une rotation PPE/PSE. Mais il y avait un précédent puisqu'en 1996-2000, les socialistes avaient aussi enchaîné deux mandats. Il y avait « une demande insis-

tante » du PPE pour entamer le mandat, a expliqué Karl-Heinz Lambertz à Europolitics après l'élection. Et la supériorité numérique du PSE au sein de l'institution n'était pas suffisante – à peine quelques voix – pour permettre aux socialistes d'imposer leur choix. Il y a donc eu négociation et les deux groupes se sont finalement mis d'accord, la veille du vote, pour faire commencer le PPE. « Avec des compensations pour le PSE », précise Karl-Heinz Lambertz, en termes de présidence de commissions (une en plus pour les socialistes) et groupes de travail.

La question de la nationalité a joué dans ce choix – avec Lambertz, un Belge aurait succédé à un Belge, « alors qu'un Belge avait déjà présidé le Comité il n'y a pas si longtemps » (Luc Van den Brande en 2008-2010), de même que l'agenda personnel de M. Lambertz. L'actuel président du Parlement de la Communauté germanophone de Belgique devrait devenir sénateur en septembre 2016 et donc être davantage à Bruxelles. Il est aussi pour l'instant président de l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE), un poste qu'il doit laisser en 2016 également.

PRIORITÉ : EMPLOIS ET CROISSANCE INTELLIGENTE

Au tour, donc, de Markku Markkula. Originaire de Laponie, 65 ans en juillet

prochain, l'homme est conseiller municipal de la ville d'Espoo, deuxième ville de Finlande, proche d'Helsinki. Il y préside le Conseil pour la planification urbaine. Markku Markkula est membre du CdR depuis 2010. Présentant ses priorités après son élection, il a insisté sur la nécessité d'assurer une croissance intelligente et des emplois durables dans les villes et régions européennes – on le dit expert en matière de spécialisation intelligente et d'économie digitale – et sur l'urgence d'une politique de voisinage de l'UE renouvelée, menée davantage au niveau local et régional. Il a aussi insisté sur l'importance des relations avec le Parlement européen. « La coordination entre les familles politiques sera encore plus fondamentale à l'avenir. » Et il a dit vouloir « se mettre en contact » avec le président du Conseil européen « pour mettre en place une nouvelle coopération et s'assurer que nos messages soient pris en compte dans la préparation des sommets européens ».

A Europolitics, Karl-Heinz Lambertz a indiqué son intention de « se battre pour sauvegarder les capacités d'investissement des collectivités territoriales » - le CdR demande que les investissements menés au titre des Fonds structurels ne soient pas intégrés dans le calcul de la dette - et se faire le défenseur des services d'intérêt général. « En Europe, il y a un déséquilibre qui favorise trop les règles du marché », a-t-il déclaré. ■

En bref

Feu vert à une aide tchèque aux employés de la mine de Paskov

La Commission européenne a autorisé, le 12 février, des subsides publics destinés à faciliter le processus de fermeture et offrir un soutien financier aux travailleurs de la mine de Paskov. Situé en Moravie-Silésie, ce site exploité par la société tchèque OKD a.s pour la production de charbon à coke n'est plus économiquement viable. L'aide de la République tchèque s'inscrit dans le cadre de la décision 2010/787/UE du Conseil sur les subsides publics destinés à faciliter la fermeture des mines

de charbon non compétitives. Ce texte prévoit un dispositif destiné à financer certains coûts exceptionnels, notamment sociaux résultant de ce processus. L'aide permettra de financer des indemnités de licenciement versées aux travailleurs qui ont perdu ou perdront leur emploi ainsi qu'à l'octroi de primes spéciales à ceux qui ont été exposés à des risques professionnels pour la santé.

Rescrits fiscaux: une tâche immense, des moyens limités

Par Ophélie Spanneut

Les députés ont formellement voté la création de la commission spéciale qui sera présidée par Alain Lamassoure.

Après de longues tergiversations en novembre et décembre, remises au cause en janvier, par l'annonce des Verts et de la GUE d'une pétition réunissant suffisamment de signatures pour demander une commission d'enquête, les députés ont finalement décidé de la forme de leur réaction aux révélations des LuxLeaks. Par 612 voix pour, 19 contre et 23 abstentions, ils ont en effet approuvé le 12 février la constitution d'une commission spéciale. Un compromis permettant d'épargner Juncker tout en affichant une volonté politique d'action.

Les attributions de cette commission sont très larges. Elle devra analyser si les rescrits fiscaux (tax rulings), et autres mesures similaires par leur nature ou leur effet, appliqués par les Etats membres

depuis... 1991 sont compatibles avec les règles sur les aides d'Etat. Elle examinera également si les Etats membres se sont conformés à l'obligation d'échange spontané d'informations sur les rescrits fiscaux comme les directives de 1977 (77/799/CEE) et 2011 (2011/16/UE) le prévoient. Mais aussi, elle devra surveiller la Commission. Elle vérifiera ainsi si l'exécutif fait bien son travail quant à ces suspicions d'aides d'Etat abusives et d'infraction aux directives fiscales.

L'ampleur de la tâche est donc immense. Sauf que le Parlement n'a pas les moyens de ses ambitions. Et mener des enquêtes parallèles à celles de la Commission serait contre-productif. Le nombre de fonctionnaires affectés au secrétariat de cette commission spéciale n'est pas encore connu. Dans les cas précédents, un ou deux administrateurs seulement étaient détachés à temps plein pour la commission spéciale, et quelques fonctionnaires aidaient de temps en temps.

En réalité, le Parlement a délibérément

opté pour un mandat le plus large possible, afin de ne pas se fermer de portes. Il faudra alors clarifier son rôle, éventuellement pour le recentrer sur quelques points avance un haut fonctionnaire. Ce sera la tâche de son président, Alain Lamassoure (PPE, France). Fervent opposant à la commission d'enquête, qui a vigoureusement dénoncé la dissidence de la moitié de la délégation CDU-CSU, il s'est vu proposer le poste par le président du groupe PPE, Manfred Weber, le 11 février. Au terme d'un accord informel entre les groupes, c'est en effet le PPE, qui obtient la présidence.

Avec 45 membres, la commission spéciale sur les rescrits fiscaux est composée de 13 députés PPE, 12 S&D, 4 ECR, 4 ADLE, 3 GUE, 3 Verts, 3 EFDD et 3 NI (voir les noms ici : <http://bit.ly/1F1zYIX>). Elle est en fait une annexe de la commission des affaires économiques et monétaires (ECON) puisque sur ces 45 députés, seuls quatre ne sont pas membre ou suppléant en ECON. ■

LuxLeaks : une directive sur les tax rulings bien méconnue

Par Ophélie Spanneut

La commission spéciale sur les tax rulings analysera le non-respect d'une directive que le Parlement a mis trois mois à dénicher.

Incroyable, mais vrai. Il a fallu 3 mois aux députés pour découvrir que les tax rulings doivent être notifiés entre Etats membres. Après les révélations LuxLeaks du 6 novembre, les responsables politiques, au premier rang desquels Jean-Claude Juncker, ont négocié sur le caractère immoral mais légal des tax rulings (ou rescrits fiscaux). Pire, pour calmer les députés, le président de la Commission leur a promis le 12 novembre, de présenter une proposition de directive qui imposera aux Etats membres l'échange automatique d'informations sur les rescrits fiscaux que les

administrations fiscales concluent avec les multinationales.

C'est pourtant précisément ce que vise la directive 77/799/CEE de ... 1977. Des dispositions qui ont été répétées à l'article

La Commission européenne s'inquiète du non-respect de la directive et s'enquiert des procédures en place dans les Etats membres

9 de la directive 2011/16/UE de 2011, qui abroge et remplace celle de 1977.

Personne à Bruxelles n'en a rappelé son existence avant le mois de février, quand la fuite d'un document de travail confidentiel entre le Conseil et la Commission du

4 juin 2012 a alerté les députés Verts, alors en peine d'arguments juridiques pour constituer une commission d'enquête.

La Commission n'a soufflé mot de cette directive. Les Etats membres s'en sont bien gardés aussi. Quant aux eurodéputés, devant cette surprenante ignorance, ils arguent que le Parlement n'était pas colégislateur.

Certes, mais en 2009, lorsque la Commission a mis sur la table un texte révisé, le Parlement a été consulté. Et Magdalena Alvarez a rédigé un rapport.

Grâce au document confidentiel, on apprend que la Commission s'inquiète du non-respect de la directive et s'enquiert des procédures en place dans les Etats membres. Beaucoup admettent ne pas avoir de mécanismes. La France et Malte ne se sont pas donné la peine de répondre. Tandis que d'autres, comme l'Irlande, disent ne pas recourir aux rescrits fiscaux. ■

Dumping social : la Cour clarifie la notion de salaire minimum

Par Sophie Petitjean

Elle identifie les éléments figurant dans les conventions collectives finlandaises faisant partie de cette notion et ceux qui en sont exclus.



Le chantier de la centrale nucléaire d'Olkiluoto

Le droit de l'UE permet à un travailleur détaché (un travailleur envoyé par son employeur dans un autre État membre pour une période limitée aux fins d'y exécuter une prestation définie) de prétendre au salaire minimum de l'État membre d'accueil, affirme la Cour de justice. En réponse à une question préjudicielle du tribunal de première instance de Stakunta (Finlande), elle précise que cette rémunération peut comprendre une indemnité journalière, une indemnité de trajet quotidien ou encore un pécule de vacances. En revanche, la prise en charge du logement et les bons d'alimentation ne font pas partie de la notion de « salaire minimum ». Cet arrêt, rendu le 12 février (Affaire C-396/13), complète une longue série de jugements sur la délicate question du détachement des travailleurs (affaires Laval un Partneri, Rüffert et Commission/Luxembourg, etc.).

Le litige oppose une société polonaise à ses travailleurs détachés en Finlande. La société polonaise Elektrobudowa Spółka Akcyjna (ESA) a conclu, en Pologne et en application du droit polonais, des contrats de travail avec 186 travailleurs avant de détacher ces derniers auprès de sa succursale finlandaise, en vue de l'exécution de travaux d'électrification sur le chantier de la centrale nucléaire d'Olkiluoto (Finlande).

Soutenant qu'ESA ne leur avait pas accordé la rémunération minimale qui leur était due en vertu des conventions collectives finlandaises d'application générale conclues dans la branche de l'électrification et des installations techniques du bâtiment, les travailleurs concernés ont cédé individuellement leurs créances au Sähköalojen ammattiliitto (syndicat finlandais du secteur de l'électricité) afin que celui-ci en assure le recouvrement. En corollaire, le syndicat a demandé la condamnation d'ESA à lui verser une somme totale de 6.648.383,15 euros, assortie des intérêts, correspondant aux créances qui lui ont été cédées.

Dans son arrêt, la Cour de justice de l'UE commence par réfuter les arguments d'ESA selon lesquels le syndicat ne disposerait pas de la qualité d'agir au nom des travailleurs détachés, au motif que le droit polonais interdit la cession de créances découlant d'une relation d'emploi. Elle souligne, en effet, qu'il n'existe aucun motif susceptible de remettre en cause la qualité du syndicat à

Il n'existe aucun motif susceptible de remettre en cause la qualité du syndicat à représenter les travailleurs détachés

représenter les travailleurs détachés et, partant, le droit au recours effectif garanti par la Charte des droits fondamentaux, dans la mesure où c'est le droit procédural finlandais qui s'applique selon le principe de la lex fori (la loi du juge saisi).

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SALAIRE MINIMUM

La Cour s'attache dans un second temps à identifier les éléments des conventions collectives finlandaises constitutifs du salaire minimum. Pour rappel, dans ses

arrêts Commission/Allemagne et Isbir, elle avait déjà exclu de cette notion les majorations et les suppléments qui ne sont pas définis en tant qu'éléments faisant partie du salaire minimal par la législation ou par la pratique nationale de l'État d'accueil.

La Cour affirme cette fois que :

1. L'indemnité journalière fait partie du salaire minimum. En effet, cette somme fixe est destinée à assurer la protection sociale des travailleurs concernés, en compensant les inconvénients dus au détachement, consistant en l'éloignement des intéressés de leur environnement habituel. En conséquence, cette indemnité journalière doit être versée à des travailleurs détachés, tels que ceux en cause au principal, dans la même mesure où les travailleurs locaux bénéficient de celle-ci à l'occasion d'un détachement sur le territoire finlandais.

2. L'indemnité de trajet quotidien (qui correspond à la compensation du temps de trajet quotidien et non à la compensation des coûts des déplacements) fait partie du salaire minimum.

3. Le pécule de vacances est un élément constitutif du salaire minimum. En vertu de la Charte, tout travailleur a droit à une période annuelle de congé payé et il doit percevoir la rémunération ordinaire pour cette période de repos. Le pécule de vacances est donc intrinsèquement lié à la rémunération que le travailleur reçoit en contrepartie des services rendus.

Mais la Cour considère que la prise en charge du logement et les bons d'alimentation (qui ne reposent ni sur des dispositions législatives, réglementaires ou administratives de l'État membre d'accueil, ni sur les conventions collectives pertinentes invoquées par le syndicat) ne font pas partie du salaire minimum.

Enfin, s'agissant de la méthode de calcul, la Cour affirme que la directive 96/71 (détachement) ne s'oppose pas à un calcul du salaire minimal à l'heure et/ou à la tâche, fondé sur le classement des travailleurs en groupes de rémunération, tel qu'il est prévu par les conventions collectives finlandaises. Et ce, à condition que ce calcul et ce classement soient effectués selon des règles contraignantes et transparentes, ce qu'il incombe au juge national de vérifier. ■

Les "smart homes" à la merci de cyberattaques

Par Nathalie Steiwer

L'ENISA a cartographié les risques liés aux maisons connectées. Les "smart TV" sont en ligne de mire.

En pleine polémique sur l'espionnage qu'exercerait Samsung sur les clients de ses smart-TV, l'agence européenne pour la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), le confirme : oui les télévisions connectées constituent un danger potentiel pour la sécurité. Dans une étude sur les menaces pesant sur les maisons connectées, elle analyse les différents éléments de ces "smart homes" : capteurs pour la lumière et l'électricité, alarmes reliées à internet, systèmes médias, etc. Et de conclure : "le potentiel d'abus dans les maisons intelligentes peut être considéré comme élevé. La maison intelligente offre aux attaques des informations personnalisées et contextualisées" Au secours, ma bouilloire prépare une cyberattaque! Un beau titre de la presse que l'ENISA n'a pu s'empêcher d'évoquer pour aborder la possibilité d'utiliser les objets connectés comme relais d'attaques informatiques (les "botnets"). Une possibilité qui n'est pas exclue dans la mesure où les utilisateurs de tels objets n'ont le plus souvent pas les moyens de détecter les anomalies de leurs systèmes.

A l'aide, mon ampoule me contrôle... Les capteurs permettraient à des cambrioleurs qui en auraient pris le contrôle de savoir si les habitants de la maison sont présents, quelles

sont leurs habitudes, leur état de santé, etc. Autres risques vraisemblables : des connexions défectueuses peuvent dégivrer un congélateur au mauvais moment ou des bugs informatiques dérégler le chauffage ou la sécurité des portes. Sans compter les menaces sur la vie privée que constitue l'usage des données collectées par des capteurs ou une "smart

des propriétaires pour contrôler leurs locaux et leurs imposer un certain mode de vie. Beaucoup de ces risques pourraient être atténués si l'interconnexion des différents éléments se faisait au sein d'un "hub" qui reste dans la maison et non via internet et un cloud encore mal sécurisé, remarque l'ENISA.

Le risque le plus immédiat relevé par l'étude tient toutefois à autre chose : le manque de maturité du marché et la forte présence sur ce créneau de start-up qui n'ont pas l'expérience ou les moyens nécessaires pour intégrer la cybersécurité dans leurs objets connectés. Et beaucoup d'entre elles font faillite, ce qui menace la mise à jour et le suivi des systèmes. Education des consommateurs, formation des concepteurs, certification des objets, évolution de la criminologie sont quelques une des pistes rapidement évoquées par l'Agence européenne. ■

Au secours, ma bouilloire prépare une cyberattaque!

TV" sur les habitudes d'un habitant pour du profilage et du marketing (voir encadré).

L'ENISA remarque, en outre que, même si le marketing des maisons connectées s'adresse essentiellement aux propriétaires, les "maisons intelligentes" peuvent servir à

Big brother dans ma télé

Plusieurs articles sur l'utilisation des données via les télévisions connectées ont défrayé la chronique. Dernièrement, Samsung a dû se défendre d'utiliser le système de reconnaissance vocal pour écouter les conversations de ses clients. Reste que les utilisateurs doivent effectivement comprendre qu'ils doivent déconnecter la fonction après avoir ordonné à leur TV de "trouver la météo" avant de poursuivre leur conversation privée...

L'ENISA rappelle pour sa part qu'un blogueur "tech" avait constaté il y a deux ans que sa télévision LG récupérait des informations sur sa clef USB. De fait, une grande partie de l'analyse de l'agence pour la cybersécurité se concentre sur ces TV connectées qui sont encore les principaux objets "intelligents". Systèmes embarqués et opaques, visibilité des activités des habitants : "des vulnérabilités ont été identifiées dans beaucoup de système de TV intelligente de différents fabricants", remarque l'ENISA.



PAPPAS & ASSOCIATES
Attorneys at law

EXPERTS IN COMMUNITY LAW AND POLICIES

RUE STEVIN, 49-51	B-1000 BRUSSELS
TEL. +32 2 23 15 70 45	FAX. +32 2 706 48 29
email. papas@pappaslaw.eu	www.pappaslaw.eu

Aviation : nouvelle liste des opérateurs soumis à l'ETS

Par Anne Eckstein

Quelque 600 compagnies aériennes doivent se soumettre au système européen d'échange de droits d'émission (ETS).

La Commission européenne a publié au Journal officiel la liste actualisée des opérateurs aériens soumis au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (ETS) au cours de la période 2013-2016 (Règlement UE 2015/180). Il s'agit principalement de vols commerciaux, les vols non commerciaux émettant moins de 1000 tonnes/CO₂ par an du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020 étant exemptés, conformément au règlement UE 421/2014. Selon les informations dont elle dispose et transmises par les Etats membres, la Commission estime que les émissions de ces opérateurs étaient d'environ 55 millions de tonnes de CO₂ en 2013. Les données relatives à l'allocation de quotas gratuits, selon les règles ETS, à ces opérateurs par les Etats membres ont égale-

ment été publiées, et sont disponibles sur le site web de la DG Climat de la Commission.

Selon le règlement UE 421/2014, seuls les vols à destination et au départ d'aéroports situés dans les pays de l'Espace économique européen (EEE) ainsi que ceux entre les aéroports couvrant le territoire de l'EEE sont soumis au régime des quotas d'émission. Sont en revanche exemptés du système : 1. toutes les émissions des vols à destination et en provenance d'aéroports situés dans des pays en dehors de l'EEE pour chaque année civile du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016; 2. toutes les émissions de vols reliant un aéroport situé dans une région ultrapériphérique de l'UE et un aéroport situé dans une autre région de l'EEE pour chaque année civile du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Ce règlement modifie la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre et son application au transport aérien. Il arrête les dispositions nécessaires permettant de faciliter les négociations relatives à la mise

en oeuvre, d'ici 2020, d'une convention internationale, en cours de négociation à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), en vue de l'établissement d'un mécanisme de marché mondial des émissions applicable à l'ensemble de l'aviation internationale. Ces négociations devraient aboutir en 2016 : la Commission fera le point au 31 décembre 2016 et adaptera le cadre légal de l'UE en fonction des résultats acquis.

Entré en vigueur le 30 avril 2014, le règlement s'applique sur base des émissions déclarées et vérifiées de 2013. Prochaine échéance : les exploitants d'aéronefs concernés devront transmettre, au plus tard le 31 mars 2015, à l'autorité nationale compétente leurs déclarations d'émission de CO₂ pour les années 2013 et 2014. Les deux années d'émissions doivent faire l'objet de deux déclarations distinctes. La date limite de restitution (obligation pour chaque entreprise de rendre, chaque année, autant de quotas que de tonnes de CO₂ émises l'année précédente) des quotas de CO₂ pour les années 2013 et 2014 a été fixée au 30 avril 2015. ■

Fruits et légumes : la France a joué la montre, selon la Cour

Par Sophie Mosca

Elle n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour récupérer 338 millions d'aides illégales aux producteurs français.

Les arguties françaises pour retarder le remboursement de ces aides illégales ne tiennent pas la route. C'est en substance la teneur du jugement accablant de la Cour de justice du 12 février (Affaire C-37/14).

Entre 1992 et 2002, la France a octroyé des aides aux producteurs de fruits et légumes dans le cadre de « plans de campagne » par l'intermédiaire d'organisations de producteurs (OP). L'objectif était de prévenir ou, en cas de crise, d'atténuer les effets d'excédents momentanés de l'offre par rapport à la demande. En janvier 2009, la Commission a invalidé ces subsides qui faussaient la concurrence sur le marché intérieur en permettant aux producteurs français de bénéficier d'un prix de vente supérieur au coût réel exposé par l'acqué-

reur de la marchandise. La France était donc tenue de récupérer ces aides illégalement perçues, qu'elle estimait à 338 millions d'euros, auprès des bénéficiaires au plus tard le 29 mai 2009. Elle avait - avec d'autres parties prenantes - contesté cette décision devant le Tribunal de l'UE, mais il a rejeté ce recours le 27 septembre 2012.

La Cour a balayé les arguments français touchant à la difficulté d'identifier les bénéficiaires

La Commission qui, près de six ans après la notification de la récupération n'a pas reçu la totalité des sommes dues, a introduit un recours en manquement en janvier 2014 pour faire condamner l'attitude française. Environ 130 millions d'euros auraient été récupérés d'après la Commission. Le gouvernement français, lui, prétend que deux

tiers des montants ont été recouverts.

Mais « la procédure n'a été entamée que dans le courant du mois de mai 2011, soit avec deux ans de retard », souligne la Cour. La France a essayé d'obtenir de la Commission des délais pour la transmission obligatoire d'informations comme la liste des bénéficiaires, les montants à récupérer auprès de ces derniers et l'état d'avancement de la récupération, estimant que cela lui laissait plus de temps pour récupérer ces aides. Or la Cour précise que cela n'exonérait pas Paris de respecter le délai du 29 mai 2009. Elle balaye aussi les arguments français touchant à la difficulté d'identifier les bénéficiaires, du fait de la disparition de certaines organisations de producteurs ou de la faillite d'agriculteurs bénéficiaires. Tout comme celui alléguant que certaines aides visées étaient en fait compatibles. Pour la Cour, tout cela n'affecte pas la récupération et visait à gagner du temps. Le seul argument qui vaille serait « une impossibilité absolue d'exécuter correctement la décision de remboursement ». Ce que la France n'a pas démontré. ■

Visas : Washington adapte le régime d'exemption

Par Brian Beary, à Washington

Face à la menace de l'Etat islamique, le Département de la sécurité intérieure a procédé à des ajustements.

L'Administration Obama veut maintenir les dispenses de visa dont bénéficient les citoyens de 23 Etats membres pour se rendre aux Etats-Unis. C'est la conclusion majeure d'une audition de la commission de la sécurité intérieure de la Chambre des représentants, le 11 février. Le président républicain Michael McCaul s'est dit préoccupé par les quelque 5.000 combattants étrangers en provenance des pays occidentaux qui ont voyagé en Syrie et en Irak pour aider l'Etat islamique (EI). Entre l'espace sans frontière Schengen dans l'UE et le programme américain d'exemption de visa (VWP), ces combattants peuvent facilement voyager en Europe et outre-Atlantique. Francis Taylor sous-secrétaire au Département de la Sécurité intérieure (DHS) a cité trois ajustements opérés dans le VWP :

- Une augmentation des données que les voyageurs VWP doivent fournir lors de leur demande d'ESTA (système électronique d'autorisation de voyager). Six champs ont été ajoutés en octobre 2014, et d'autres suivront.

- Une présence accrue des douanes américaines et de responsables de la protection des frontières dans les aéroports étrangers pour effectuer des inspections de pré-dédouanement. L'Irlande est le seul Etat membre où

cela se produit actuellement (les quatre autres sont Aruba, les Bahamas, les Bermudes, le Canada et les Emirats arabes unis.)

- Un réexamen de l'adhésion de chaque pays au VWP, à faire chaque année au lieu de tous les deux ans.

PARTAGE DE DONNÉES INTRA-UE

Les membres de la commission s'inquiètent surtout du niveau de partage des données entre les Etats membres. Le démocrate James Langevin a dit qu'un fonctionnaire britannique lui avait récemment déclaré que les pays européens « continentaux » étaient « réticents à partager des informations sur leurs citoyens des raisons de confidentialité ». Le directeur adjoint de la division antiterroriste du FBI Michael Steinbach s'est dit « encouragé » par l'attitude de l'UE, suite aux attentats de janvier à Paris, qui relance la proposition de PNR intra-UE. « Nous espérons que le Parlement européen ira de l'avant pour adopter » la législation, a-t-il dit. M. Taylor, du DHS, a dit qu'il était en « mission évangélique » pour convaincre ses collègues européens de partager plus de données entre eux sur les menaces terroristes individuelles. Au Sénat, la démocrate Dianne Feinstein a annoncé qu'elle présenterait un projet de loi visant à réformer le VWP, programme qu'elle a qualifié de « maillon faible » à renforcer. Un collaborateur de Mme Feinstein n'a pu préciser quand le projet de loi serait dévoilé ni en détailler la teneur. Dianne Feinstein aura besoin de l'appui des démocrates et répu-

blicains à la Chambre et au Sénat, et de la Maison Blanche pour faire passer son projet de loi. Ce qui semble lui faire défaut jusqu'à présent, des fonctionnaires de l'administration étant réticents à s'associer à ce projet, et les républicains de la Chambre ne prévoyant pas de projet de loi de leur côté. ■

Discrimination entre l'UE-28.

Le VWP permet à ses bénéficiaires de circuler pendant 90 jours maximum aux Etats-Unis sans visa. La Commission européenne a longtemps réclamé que tous les Etats membres y soient inclus étant donné que les citoyens américains peuvent voyager sans visa dans l'UE. Sous l'Administration Bush (2001-2009) le VWP a été étendu au-delà des pays d'Europe occidentale pour y inclure plusieurs pays d'Europe orientale et centrale. Sous Obama seule la Grèce a été ajoutée, en 2010. Varsovie compte au Congrès des alliés qui ont introduit des projets de loi pour faire entrer la Pologne, mais sans succès. L'obstacle pour la Pologne, ainsi que la Bulgarie, la Croatie, Chypre et la Roumanie, est que leur taux de refus de visa des Etats-Unis reste supérieur au seuil de 3%, ce qui rend ces Etats inéligibles. Leurs citoyens doivent acquitter des frais de visa de 160 dollars et passer une entrevue à une ambassade ou un consulat américain.

UE-Suisse: c'est toujours non, non

Par Tanguy Verhoosel

Nouvelle fin de non-recevoir de la Commission à la demande de Berne de renégocier la libre circulation des personnes.

La Commission européenne a réitéré, le 11 février, sa fin de non-recevoir à toute renégociation de l'accord bilatéral UE-Suisse sur la libre circulation des personnes qui vise à autoriser Berne à réintroduire dans sa législation les principes du contingentement des travailleurs de l'UE et de la préférence accordée à la main-d'œuvre indigène. C'est l'objectif que poursuit la Confédération

(lire : <http://bit.ly/1za1FSF>). « L'UE n'a pas encore reçu la moindre demande (officielle) de renégociation de l'accord », à part une lettre à laquelle la cheffe de la diplomatie européenne en poste à l'époque, Catherine Ashton, avait répondu « négativement » en juillet 2014, a commenté une porte-parole de la Commission, Maja Kocijancic.

En décembre 2014, les ministres des Affaires étrangères de l'UE avaient très fermement confirmé cette position, dont le président de la Commission Jean-Claude Juncker ne s'est d'ailleurs pas écarté le 2 février, quand il a reçu à Bruxelles la présidente de la Confédération, Simonetta Som-

maruga. Certes, le Luxembourgeois s'était prononcé en faveur de l'ouverture d'un « échange de vues » sur le casse-tête provoqué par le « oui » du peuple suisse à l'initiative de l'UDC contre l'immigration de masse, le 9 février 2014. Dans ce contexte, Simonetta Sommaruga a (curieusement) annoncé elle-même, le 11 février, que Jean-Claude Juncker avait chargé un des conseillers diplomatiques de son cabinet, Richard Szostak, de maintenir le contact avec Berne. « Je ne suis pas outre-mesure optimiste », avait toutefois insisté le président de la Commission, le 2 février, en soulignant qu'il ne s'agit pas de "négocier" avec Berne. ■

Euromed : « Une approche plus globale et équilibrée »

Propos recueillis par François Paquay

Entretien avec Fathallah Sijilmassi, secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée.

Plus de six ans après sa création, quelle place l'Union pour la Méditerranée (UpM) occupe-t-elle dans le dialogue entre le Sud et le Nord de la Méditerranée ? Les attentats de Paris changent-ils la donne ? Fathallah Sijilmassi, secrétaire général de l'organisation depuis 2012, répond aux questions d'Europolitics.

Vous avez déclaré que l'UpM d'aujourd'hui n'est plus la même que celle de 2008. En quoi le contexte, au nord comme au sud, a-t-il changé ?

Comment pourrions-nous penser que 2015 puisse ressembler à 2008 ? L'UpM, comme toute organisation ou structure multilatérale, a vocation à s'adapter à son environnement régional et international, ce qui est fondamental pour assurer le succès de ses activités. C'est pour cette raison que nous avons adapté nos priorités aux thématiques de l'emploi, du développement local, du soutien à la société civile, de la jeunesse, et du renforcement du rôle des femmes dans la société. Cela se fait en complément de notre action, disons plus traditionnelle, dans le domaine des infrastructures, du transport, de l'enseignement supérieur, de l'eau, de l'environnement et des énergies renouvelables. La priorité absolue est de placer la dimension humaine au centre de toute action. Et nous le faisons sous l'impulsion de nos Etats membres dans le cadre d'actions en conformité avec leurs priorités et qui apportent une contribution tangible aux évolutions socio-économiques.

Je constate que les 43 pays membres de l'UpM, sous la co-présidence de l'Union européenne et de la Jordanie, confirment pleinement leur ambition méditerranéenne et souhaitent l'opérationnaliser de façon concrète. J'en veux pour preuve les six réunions ministérielles sectorielles de l'UpM qui se sont tenues en 2013 et 2014 dans des secteurs importants, et dont le Secrétariat assure le suivi opérationnel.

L'UpM est donc aujourd'hui l'institution de référence pour développer et renforcer la coopération régionale, un instrument à la disposition de ses Etats membres et de tous les acteurs de la coopération en Méditerranée. Compte tenu du contexte aujourd'hui, avec ses défis et ses opportunités, cette coopération régionale au bénéfice d'une plus grande intégration régionale est plus importante que jamais.



Fathallah Sijilmassi

L'UpM a été créée il y a plus de six ans, mais peine toujours à exister sur la scène internationale. Pourquoi ?

Tout dépend de ce que vous appelez « exister sur la scène internationale ». Nous avons concentré nos efforts à faire avancer nos projets et initiatives, à donner du contenu à nos travaux et aujourd'hui je peux vous dire qu'avec 29 projets labélisés d'une valeur de 4 milliards d'euros, ainsi qu'avec les nombreuses activités de plateforme de dialogue et de partenariat, l'UpM est l'institution de la coopération régionale en Méditerranée. Nous avons franchi une nouvelle étape dans le processus de consolidation institutionnelle. L'organisation dispose aujourd'hui d'un secrétariat général opérationnel, fort de 55 personnels - diplomates, financiers, gestionnaires de projets - issus de 23 pays de la région et de représentants de la Commission européenne, et des institutions financières (BEI, BERD, CDC). Je pense que nous avons la possibilité en 2015 de voir le rôle de l'UpM se consolider davantage à la faveur du 20e anniversaire du processus de

Barcelone et de la nouvelle Politique européenne de voisinage et grâce à l'engagement des co-présidences et de l'ensemble des pays membres. Je veux rappeler ici que l'UpM est aujourd'hui la seule organisation intergouvernementale qui rassemble tous les pays de l'UE et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Dans un esprit de co-appropriation, l'UpM est le lieu de convergence et de développement des priorités et intérêts communs des pays du Nord et du Sud de la Méditerranée.

Les attaques terroristes de janvier en France et les mesures qui seront prises en réaction par les Européens ne risquent-elles pas de nuire aux relations euro-méditerranéennes ? Seront-elles, au contraire, l'occasion d'améliorer des relations parfois difficiles ?

Je pense que les défis tels que la lutte contre le terrorisme, la gestion des flux migratoires et d'autres confirment, par leur ampleur et leur impact, la nécessité plus que jamais d'une action régionale collective. Le renforcement du dialogue culturel, l'approfondissement de l'intégration régionale, le rapprochement entre les sociétés civiles sont des objectifs plus pertinents que jamais. Une fois de plus, je souhaite souligner que, précisément, l'année 2015 nous offre l'opportunité d'avoir rendez-vous avec l'histoire et de renforcer la conviction partagée que l'avenir est à la construction d'un espace commun de solidarité, de stabilité et de paix sur la base d'un esprit partenarial, de respect mutuel et de vision à long terme.

Je veux ajouter également qu'il est nécessaire d'avoir une approche plus globale et équilibrée de l'agenda euro-méditerranéen. Aux questions sécuritaires, dont le traitement est fondamental, il est important de souligner que la vraie réponse durable est dans le développement, la croissance et l'essor d'un espace de prospérité partagée. Et permettez-moi de dire ici, qu'en ce sens, ces intérêts sont réellement communs car le renforcement du partenariat avec les pays du Sud de la Méditerranée, et partant en y incluant les dimensions africaines et des pays du Golfe, est un élément fondamental pour la compétitivité de l'Europe et de l'ensemble de la région. ■

L'agenda de l'Union

Vendredi 13 février

PARLEMENT EUROPÉEN

DÉLÉGATIONS

DÉLÉGATION D'OBSERVATION ÉLECTORALE AU NIGERIA

12-16 février, *Nigeria*

• Javier Nart (ADLE, ES) sera à la tête d'une délégation de 7 députés qui se rendront au Nigeria pour observer les élections présidentielles et parlementaires organisées le 14 février. Les députés seront déployés dans le cadre de la mission d'observation électorale de l'UE à long terme, dirigée par le député Santiago Fisas Ayxela (PPE, ES), observateur en chef. Les résultats préliminaires seront présentés lors d'une conférence de presse conjointe avec l'observateur en chef le 16 février.

CONSEIL DES MINISTRES

CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LE THÈME «SPÉCIALISATION INTELLIGENTE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT»

12 – 13 février, *Riga*

COMMISSION EUROPÉENNE

DÉPLACEMENTS ET VISITES

■ Mr Frans Timmermans receives representatives of the 'Green 10' group of environmental NGOs.

■ Mr Frans Timmermans receives Mr Leen Verbeek, King's Commissioner of Flevoland.

■ Mr Jyrki Katainen and Mr Jonathan Hill receive Mr Siv Jensen, Minister of Finance of Norway.

■ Mr Günther Oettinger participates in the Startup Europe Summit, held in the

Factory, Berlin.

■ Mr Neven Mimica travels to Croatia to launch the European Year for Development 2015.

■ Mr Miguel Arias Canete gives a keynote speech at the «Circulo de Empresarios» at Calle Marqués de Villamagna, in Madrid.

■ Mr Jonathan Hill receives Mr Ulrich Schröder, CEO of KfW Bankengruppe.

■ Ms Violeta Bulc in Slovenia: meets with high school students for the World Radio Day 2015 and addresses the Slovenian National Assembly.

■ Ms Vera Jourová in Vienna: addresses the 43rd «European Conference of Presidents of Lawyers' Organizations – Vienna Advocates' Deliberations».

TRIBUNAL

09h30

Première chambre

■ Plaidoirie T-213/13 Propriété intellectuelle

Square / OHMI - Caisse régionale de crédit agricole mutuel Pyrénées Gascogne (Square)

09h30

Première chambre

■ Arrêt T-287/13 Propriété intellectuelle Husky CZ / OHMI - Husky of Tostock

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

09h00-17h30

Participation à une mission en Albanie dans le contexte de REX/420 «Le rôle de la société civile dans les relations EU-Albanie» de M Lechner, M Sibian et M Stantic, AL, Tirana

10h00-13h00

ECO/372 - Accès au financement pour les PME et entreprises de capitalisation moyenne au cours de la période 2014-2020: opportunités et défis - 2e reunion, VMA 3

COMITÉ DES RÉGIONS

110ÈME SESSION PLÉNIÈRE

11 – 13 février, *Bruxelles*

The members of the Committee of the Regions (CoR) meet at the 110th Plenary Session, which is also the inaugural plenary session of the CoR's sixth term-of-office 2015-2020.

The agenda

• Meeting in Plenary Assembly for the first time during the new term-of-office, the CoR members will elect the new President and 1st Vice-President, the members of the Bureau and set up the commissions and their remits.

• On 12 February, the CoR members will have the pleasure to welcome Ms Zanda Kalnina-Lukasevica, Parliamentary State Secretary for EU affairs representing the Latvian Presidency of the Council of the EU, and Mr Frans Timmermans, first vice-president of the European Commission.

• Ms Cecilia Malmström, Commissioner for Trade, will attend the meeting to debate, together with the rapporteur Mr Markus Töns (DE/PES), the CoR opinion on The Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP).

• Also on the agenda of the second day is the adoption of a resolution on the European Commission's Work Programme 2015.

• The CoR's members will discuss 8 opinions, which will be presented for adoption including:

-An EU Strategic Framework on Health and Safety at Work 2014-2020, rapporteur Mauro D'Attis (Town Councillor for Brindisi, Italy/ EPP)

-Green Action Plan for SMEs and Green Employment Initiative, rapporteur Satu Tietari (Local councillor of Säkyä, Finland/ ALDE)

-Guidelines on the application of the measures linking the effectiveness of the European Structural and Investment Funds (ESIF) to sound economic governance, rapporteur Bernard Soulage (vice-president of the Rhône-Alpes Regional Council, France/PES)

Samedi 14 février

PARLEMENT EUROPÉEN

DÉLÉGATIONS

DÉLÉGATION D'OBSERVATION ÉLECTORALE AU NIGERIA

12-16 février, Nigeria

Voir vendredi.

COMMISSION EUROPÉENNE

DÉPLACEMENTS ET VISITES

■ Ms Cecilia Malmström delivers a speech at the NATO Parliamentary Assembly, Brussels.

Dimanche 15 février

PARLEMENT EUROPÉEN

DÉLÉGATIONS

DÉLÉGATION D'OBSERVATION ÉLECTORALE AU NIGERIA

12-16 février, Nigeria

Voir vendredi.

CONFÉRENCES ET SÉMINAIRES

High-level conference

THE REINDUSTRIALISATION OF EUROPE: INNOVATION, JOBS GROWTH

24 février, Bruxelles

Forum Europe in partnership with RAND Europe will host a high-level debate on the Reindustrialisation of Europe. The conference will analyse Europe's industrial policies and how Europe can re-energise its industrial and manufacturing sectors to ensure their global competitiveness, create jobs and contribute to economic growth.

Contact Jessie Atkinson at jessie.atkinson@forum-europe.com / 0044 (0) 2920 783 029

“SOCIETAS UNIUS PERSONAE (SUP):WHAT'S IN IT FOR SMES?”

25 février, Bruxelles

Hosted by Marlene Mizzi, MEP UEAPME, ACCA (the Association of Chartered Certified Accountants) and BusinessEurope are delighted to invite you to take part in a lively conference to discuss what's in the SUP proposal for SMEs. The event is hosted by MEP Marlene Mizzi, opinion rapporteur for the IMCO Committee on the issue.

Lieu: European Parliament (Brussels), room ASP3 G2

RSVP by 16 February 2015 to cecile.bonino@accaglobal.com

PARMENIDES VII -COMMON HERITAGE AND TECHNOLOGIES: ENHANCEMENT OF HERITAGE, A KEY TO DEVELOPMENT”

17 – 19, mars, Dubrovnik, Croatie

Organisers: Groupement Inter Academies of Sciences - GID

Venue: Palace Hotel, Dubrovnik

Information, registration: Myriam Leroux - Secretary General of the GID - myriam.leroux@academie-sciences.fr

Audition publique

FIGHTING CORRUPTION IN THE EU: MEETING BUSINESS AND CIVIL SOCIETY CONCERNS

26 mars, Bruxelles

The hearing is part of the preparation of an own-initiative opinion on fighting corruption in the EU. The European Commission published an anti-corruption report that showed how none of the EU's Member States escapes the flaws of corruption, which has great impact on the European Civil Society. Consequently, the CCMI is preparing an own-initiative opinion to stimulate an urgently needed discussion on corruption problems encountered when doing business, to promote transparency and exchange of information among all stakeholders and consumer citizens. The objective of this public hearing is to highlight problems, as well as good practices found inside the EU. The final aim is to come across recommendations and conclusions on how to promote high anti-corruption standards and what should be done to meet business and civil concerns on how to tackle corruption.

Organisateur: CCMI

Lieu: CESE VMA3 09h30 – 13h00

ASECAP HIGH-LEVEL CONFERENCE ON THE CONCESSION MODEL

30 mars, Bruxelles

ASECAP, the European Association of Operators of Toll Road Infrastructures (ASECAP), is organizing a High Level Conference on the theme Concession model, an efficient tool to foster growth across Europe: how to build a level-playing field to attract private investors. The conference will analyze the impact of the new European Directive on the award of concession contracts across Europe focusing specifically on the transport sector.

Registration (deadline 13 March):www.asecap.com/english/documents/REGISTRATIONFORM-ASECAPHighLevelEventontheConcessionModel.doc

THE EUROPEAN SERIOUS & ORGANISED CRIME CONFERENCE 2015

22 avril, Brussels

Featuring a Keynote Presentation by Vice-President Kristalina Georgieva On the 22nd April 2015, the British Chamber of Commerce in Belgium and Europol will co-host the second High-level European Conference centred on the fight against serious organised crime.

The European Serious & Organised Crime Conference 2015 will provide a platform for EU policymakers and law enforcement authorities to discuss with business leaders means of fighting serious and transnational crime which poses an increasing threat to EU and global security.

The conference will focus on the Serious Organised Crime priorities agreed by the European Council for 2014-2017 and, in particular, counterfeit goods, excise & VAT fraud and cybercrime which have a major impact on legitimate business.

Lieu: Renaissance Brussels Hotel
www.soc-conference2015.eu

13TH GIE ANNUAL CONFERENCE

23 – 24 avril, 2015, Dublin

GIE Annual Conference. GIE - Gas Infrastructure Europe - is representing 68 member companies from 25 countries, gathering operators of gas infrastructures across Europe: transmission pipelines, storage facilities and LNG terminals.

Organiser: GIE

www.gie.eu/conference